WEATHER CLIMATE WATER TEMPS CLIMAT EAU



Notre réf.: 00907/2021/SI

WMO OMM

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300

CH 1211 Genève 2 – Suisse Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – public.wmo.int

28 janvier 2021

Objet: Experts de l'ancienne Commission des sciences de l'atmosphère enregistrés

dans la base de données d'experts de l'OMM

Suite à donner: Utiliser le réseau d'experts dans le domaine de la recherche pour désigner

les experts qui siègeront au sein des organes subsidiaires du Conseil de la

recherche

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, dans le cadre de la réforme des organes constituants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les programmes de recherche de l'ancienne Commission des sciences de l'atmosphère ont continué à être mis en œuvre sous l'égide du Conseil de la recherche nouvellement créé, conformément à la résolution 8 (Cg-18) du Dix-huitième Congrès météorologique mondial – Conseil de la recherche. Pour faciliter une transition sans heurts des programmes de recherche d'une gouvernance intergouvernementale à une gouvernance non intergouvernementale et pour assurer la continuité des travaux, un nouveau groupe a été créé dans la base de données d'experts de l'OMM. Intitulé réseau d'experts dans le domaine de la recherche, ce groupe comprendra tous les experts désignés par les Membres et les organisations partenaires pour prendre part aux travaux des sous-structures du Conseil de la recherche.

J'ai le plaisir de vous informer que tous les experts qui participent actuellement aux travaux des organes subsidiaires du Conseil de la recherche et dont la désignation avait été approuvée précédemment par leurs représentants permanents seront automatiquement transférés dans le réseau d'experts dans le domaine de la recherche. Le Secrétariat de l'OMM facilitera le transfert. Le réseau d'experts dans le domaine de la recherche est distinct du réseau d'experts créé pour les organes intergouvernementaux; les experts qui en font partie ne peuvent participer qu'aux activités coordonnées par le Conseil de la recherche. Si les services des experts sont requis dans les organes des commissions techniques, les mêmes experts peuvent être désignés dans le réseau d'experts dans le domaine de la recherche et dans le réseau d'experts de l'OMM.

Je vous encourage à utiliser le réseau d'experts dans le domaine de la recherche pour soutenir les travaux du Conseil de la recherche de l'OMM et ses programmes.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Petteri Taalas Secrétaire général

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie